

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCC Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL 310

Délibération n° D_2021_3_01

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 22 mars 2021,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – OFFICE DE TOURISME 311

Délibération n° D_2021_3_02

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 22 mars 2021,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – ZONE COMMUNAUTAIRE DE BAUDREIX 313

Délibération n° D_2021_3_03

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 22 mars 2021,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – PISCINE NAYEUIL

Délibération n° D_2021_3_04

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 22 mars 2021,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – PAE MONPLAISIR 316

Délibération n° D_2021_3_05

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 22 mars 2021,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – EXTENSION PAU

Délibération n° D_2021_3_06

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 22 mars 2021,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCC Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – ZAE DE COARR

Délibération n° D_2021_3_07

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 22 mars 2021,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – PHOTOVOLTAIQUE ASSAT 510

Délibération n° D_2021_3_08

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 22 mars 2021,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le



ID : 064-246401756-20210329-D_2021_3_08-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – ZONE CLEMENT ADER 511

Délibération n° D_2021_3_09

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 22 mars 2021,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF 512

Délibération n° D_2021_3_10

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 22 mars 2021,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – EAU POTABLE 513

Délibération n° D_2021_3_11

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 22 mars 2021,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – GEMAPI 514

Délibération n° D_2021_3_12

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 22 mars 2021,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

**DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié
conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – EAUX PLUVIALES 515

Délibération n° D_ 2021_3_13

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 22 mars 2021,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

**DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié
conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – ZONE AEROPOLIS 516

Délibération n° D_2021_3_14

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 22 mars 2021,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

**DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié
conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – ZAE d'ASSON 517

Délibération n° D_2021_3_15

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 22 mars 2021,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 44

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL 310

Délibération n° D_2021_3_16C

Annule et remplace la délibération n° D_2021_3_16 suite à une erreur matérielle

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif Budget principal, pour l'exercice 2020, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	4 498 055,22 € (RAR 3 767 578,00 €)
Recettes	:	5 546 348,93 € (RAR 7 405 796,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	16 041 764,44 €
Recettes	:	22 472 146,96 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 22 mars 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget principal pour l'exercice 2020, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 44

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCC Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – OFFICE DE TOURISME 311

Délibération n° D_ 2021_3_17C

Annule et remplace la délibération n° D_2021_3_17 suite à une erreur matérielle

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif Budget principal, pour l'exercice 2020, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	1 110,00 € (RAR 15 500,00 €)
Recettes	:	29 610,73 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	324 921,74 €
Recettes	:	298 741,69 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 22 mars 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget principal pour l'exercice 2020, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 44

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – ZONE COMMUNAUTAIRE DE BAUDREIX 313

Délibération n° D_ 2021_3_18C

Annule et remplace la délibération n° D_2021_3_18 suite à une erreur matérielle

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif Budget principal, pour l'exercice 2020, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : 328 537,16 € (RAR 0,00 €)
Recettes : 0,00 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses : 43 968,81 €
Recettes : 2 730,44 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 22 mars 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget principal pour l'exercice 2020, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 44

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCC Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – PISCINE NAYEO 315

Délibération n° D_ 2021_3_19C

Annule et remplace la délibération n° D_2021_3_19 suite à une erreur matérielle

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif Budget principal, pour l'exercice 2020, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	303 547,26 € (RAR 1 000,00 €)
Recettes	:	1 375 071,98 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	1 224 445,25 €
Recettes	:	1 224 445,25 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 22 mars 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget principal pour l'exercice 2020, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 44

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCC Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – PAE MONPLAISIR 316

Délibération n° D_2021_3_20C

Annule et remplace la délibération n° D_2021_3_20 suite à une erreur matérielle

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif Budget principal, pour l'exercice 2020, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	54 213,02 € (RAR 0,00 €)
Recettes	:	0,00 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	61 215,30 €
Recettes	:	0,00 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 22 mars 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget principal pour l'exercice 2020, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 44

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCC Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – EXTENSION PAE 318

Délibération n° D_2021_3_21C

Annule et remplace la délibération n° D_2021_3_21 suite à une erreur matérielle

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif Budget principal, pour l'exercice 2020, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	2 623 301,71 € (RAR 0,00 €)
Recettes	:	1 398 689,06 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	1 497 086,22 €
Recettes	:	1 804 346,52 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 22 mars 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget principal pour l'exercice 2020, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 44

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCC Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – ZAE DE COARRAZE 319

Délibération n° D_ 2021_3_22C

Annule et remplace la délibération n° D_2021_3_16 suite à une erreur matérielle

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif Budget principal, pour l'exercice 2020, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	129 510,38 € (RAR 0,00 €)
Recettes	:	64 755,19 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	64 755,19 €
Recettes	:	69 588,06 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 22 mars 2021
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget principal pour l'exercice 2020, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 44

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCC Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – PHOTOVOLTAIQUE ASSAT 510

Délibération n° D_2021_3_23C

Annule et remplace la délibération n° D_2021_3_23 suite à une erreur matérielle

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif Budget principal, pour l'exercice 2020, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	13 847,31 € (RAR 0,00 €)
Recettes	:	99 663,75 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	28 886,17 €
Recettes	:	99 132,78 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 22 mars 2021
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget principal pour l'exercice 2020, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 44

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCC Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – ZONE CLEMENT ADER 511

Délibération n° D_2021_3_24C

Annule et remplace la délibération n° D_2021_3_24 suite à une erreur matérielle

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif Budget principal, pour l'exercice 2020, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	128 328,13 € (RAR 0,00 €)
Recettes	:	0,00 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	42 990,75 €
Recettes	:	0,00 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 22 mars 2021
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget principal pour l'exercice 2020, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 44

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF 512

Délibération n° D_2021_3_25C

Annule et remplace la délibération n° D_2021_3_25 suite à une erreur matérielle

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif Budget principal, pour l'exercice 2020, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	4 384 574,32 € (RAR 876 183,00 €)
Recettes	:	7 190 354,84 € (RAR 258 810,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	2 343 433,45 €
Recettes	:	3 643 418,70 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 22 mars 2021
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget principal pour l'exercice 2020, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 44

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – EAU POTABLE 513

Délibération n° D_2021_3_26C

Annule et remplace la délibération n° D_2021_3_26 suite à une erreur matérielle

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif Budget principal, pour l'exercice 2020, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	2 573 475,24 € (RAR 1 571 194,00 €)
Recettes	:	3 213 138,35 € (RAR 104 338,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	2 610 361,06 €
Recettes	:	4 719 807,20 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 22 mars 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget principal pour l'exercice 2020, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 44

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCC Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – GEMAPI 514

Délibération n° D_2021_3_27C

Annule et remplace la délibération n° D_2021_3_27 suite à une erreur matérielle

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif Budget principal, pour l'exercice 2020, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	24 692,45 € (RAR 0,00 €)
Recettes	:	0,00 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	515 790,92 €
Recettes	:	458 514,00 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 22 mars 2021
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget principal pour l'exercice 2020, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 44

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – EAUX PLUVIALES 515

Délibération n° D_2021_3_28C

Annule et remplace la délibération n° D_2021_3_28 suite à une erreur matérielle

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif Budget principal, pour l'exercice 2020, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	35 110,63 € (RAR 0,00 €)
Recettes	:	2 311,00 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	91 797,51 €
Recettes	:	89 350,00 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 22 mars 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget principal pour l'exercice 2020, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 44

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – ZONE AEROPOLIS 516

Délibération n° D_ 2021_3_29C

Annule et remplace la délibération n° D_2021_3_29 suite à une erreur matérielle

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif Budget principal, pour l'exercice 2020, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : 3 500 925,93 € (RAR 0,00 €)
Recettes : 237 743,00 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses : 353 110,86 €
Recettes : 816 476,62 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 22 mars 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget principal pour l'exercice 2020, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 44

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – ZAE ASSON 517

Délibération n° D_ 2021_3_30C

Annule et remplace la délibération n° D_2021_3_30 suite à une erreur matérielle

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif Budget principal, pour l'exercice 2020, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	253 735,00 € (RAR 0,00 €)
Recettes	:	0,00 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	253 735,00 €
Recettes	:	253 735,00 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 22 mars 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget principal pour l'exercice 2020, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 - BUDGET PRINCIPAL (310)

Délibération n° D_2021_3_31

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 28 448,37

- un excédent reporté de : 6 458 830,89

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 6 430 382,52

- un excédent d'investissement de : 1 048 293,71

- un excédent des restes à réaliser de : 3 638 218,00

Soit un excédent de financement de : 4 686 511,71

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 22 mars 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT 6 430 382,52

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 6 430 382,52

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 1 048 293,71

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – OFFICE DE TOURISME (311)

Délibération n° D_2021_3_32

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 122 472,55

- un excédent reporté de : 96 292,50

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 26 180,05

- un excédent d'investissement de : 28 500,73

- un déficit des restes à réaliser de : 15 500,00

Soit un excédent de financement de : 13 000,73

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 22 mars 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : DEFICIT 26 180,05

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 26 180,05

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 28 500,73

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – ZONE COMMUNAUTAIRE DE BAUDREIX (313)

Délibération n° D_ 2021_3_33

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 18 438,35

- un déficit reporté de : 22 800,02

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 41 238,37

- un déficit d'investissement de : 328 537,16

- un déficit des restes à réaliser de : 0,00

Soit un besoin de financement de : 328 537,16

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 22 mars 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : DEFICIT 41 238,37

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 41 238,37

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT 328 537,16

Adopté à l'unanimité



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – PISCINE NAYEO (315)

Délibération n° D_2021_3_34

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 0,00

- un déficit reporté de : 0,00

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 0,00

- un excédent d'investissement de : 1 071 524,72

- un déficit des restes à réaliser de : 1 000,00

Soit un excédent de financement de : 1 070 524,72

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 22 mars 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : DEFICIT 0,00

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 0,00

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 1 071 524,72

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – PAE MONPLAISIR (316)

Délibération n° D_2021_3_35

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 7 968,74

- un déficit reporté de : 53 246,56

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 61 215,30

- un déficit d'investissement de : 54213,02

- un déficit des restes à réaliser de : 0,00

Soit un besoin de financement de : 54213,02

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 22 mars 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : DEFICIT 61 215,30

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 61 215,30

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT 54213,02

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCC Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – EXTENSION PAE (318)

Délibération n° D_2021_3_36

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 156 052,00

- un excédent reporté de : 151 208,30

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 307 260,30

- un déficit d'investissement de : 1 224 612,65

- un déficit des restes à réaliser de : 0,00

Soit un besoin de financement de : 1 224 612,65

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 22 mars 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT 307 260,30

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 307 260,30

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT 1 224 612,65

Adopté à l'unanimité



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – ZAE DE COARRAZE (319)

Délibération n° D_ 2021_3_37

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 0,00

- un excédent reporté de : 4 832,87

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 4 832,87

- un déficit d'investissement de : 64 755,19

- un déficit des restes à réaliser de : 0,00

Soit un besoin de financement de : 64 755,19

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 22 mars 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT 4 832,87

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 4 832,87

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT 64 755,19

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 29 mars 2021

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – PHOTOVOLTAIQUE ASSAT (510)

Délibération n° D_ 2021_3_38

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 48 231,36

- un excédent reporté de : 22 015,25

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 70 246,61

- un excédent d'investissement de : 85 816,44

- un déficit des restes à réaliser de : 0,00

Soit un excédent de financement de : 85 816,44

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 22 mars 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT 70 246,61

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 70 246,61

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 85 816,44

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – ZONE CLEMENT ADER (511)

Délibération n° D_ 2021_3_39

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 8 842,18

- un déficit reporté de : 34 148,57

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 42 990,75

- un déficit d'investissement de : 128 328,13

- un déficit des restes à réaliser de : 0,00

Soit un besoin de financement de : 128 328,13

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 22 mars 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : DEFICIT 42 990,75

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 42 990,75

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT 128 328,13

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF (512)

Délibération n° D_ 2021_3_40

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 824 437,91

- un excédent reporté de : 475 547,34

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 1 299 985,25

- un excédent d'investissement de : 2 805 780,52

- un déficit des restes à réaliser de : 617 373,00

Soit un excédent de financement de : 2 188 407,52

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 22 mars 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT 1 299 985,25

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 1 299 985,25

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT 2 805 780,52

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – EAU POTABLE (513)

Délibération n° D_2021_3_41

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 937 950,75

- un excédent reporté de : 1 171 495,39

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 2 109 446,14

- un excédent d'investissement de : 639 663,11

- un déficit des restes à réaliser de : 1 466 856,00

Soit un besoin de financement de : 827 192,89

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 22 mars 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT 2 109 446,14

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 827 192,89

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 1 282 253,25

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 639 663,11

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – GEMAPI (514)

Délibération n° D_ 2021_3_42

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 114 148,41

- un déficit reporté de : 171 425,33

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 57 276,92

- un déficit d'investissement de : 24 692,45

- un déficit des restes à réaliser de : 0,00

Soit un besoin de financement de : 24 692,45

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 22 mars 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : DEFICIT 57 276,92

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 57 276,92

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT 24 692,45

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – EAUX PLUVIALES (515)

Délibération n° D_ 2021_3_43

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 55 278,49

- un déficit reporté de : 57 726,00

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 2 447,51

- un déficit d'investissement de : 32 799,63

- un déficit des restes à réaliser de : 0,00

Soit un besoin de financement de : 32 799,63

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 22 mars 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : DEFICIT 2 447,51

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 2 447,51

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT 32 799,63

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – ZONE AEROPOLIS (516)

Délibération n° D_2021_3_44

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 193 669,20

- un excédent reporté de : 657 034,96

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 463 365,76

- un déficit d'investissement de : 3 263 182,93

- un déficit des restes à réaliser de : 0,00

Soit un besoin de financement de : 3 263 182,93

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 22 mars 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT 463 365,76

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 463 365,76

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 0,00

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT 3 263 182,93

Adopté à l'unanimité



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – ZAE D'ASSON (517)

Délibération n° D_2021_3_45

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 0,00

- un déficit reporté de : 0,00

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 0,00

- un déficit d'investissement de : 253 735,00

- un déficit des restes à réaliser de : 0,00

Soit un besoin de financement de : 253 735,00

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 22 mars 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : DEFICIT 0,00

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 0,00

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT 253 735,00

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)

Délibération n° D_2021_3_46

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Il appartient au Conseil communautaire de voter le taux de la CFE.

Le Président propose d'utiliser la réserve de taux de 0,02 points et d'appliquer pour l'année 2021 à la CFE le taux de 25,01 %.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 22 mars 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

FIXE le taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE) à 25,01 %.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

VOTE DU TAUX DE LA TAXE SUR LE FONCIER NON BATI (TFNB)

Délibération n° D_2021_3_47

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Il appartient au Conseil communautaire de voter le taux de la TFNB.

Le Président propose de fixer pour l'année 2021 le taux de TFNB à 1,70 %.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 22 mars 2021
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

FIXE le taux de la taxe sur le Foncier non Bâti (TFNB) à 1,70 %.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUOU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Délibération n° D_2021_3_48

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président propose de fixer pour l'année 2021, les taux de TEOM suivants :

ZIP		Taux en %
01	Zone taux plein	10,31
05	Zone taux réduit	9,18

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 22 mars 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

FIXE les taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2021 comme ci-après :

ZIP		Taux en %
01	Zone taux plein	10,31
05	Zone taux réduit	9,18

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

VOTE DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI

Délibération n° D_2021_3_49

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Vu l'article 1530 bis du Code général des impôts

Vu la délibération n°2018-7-09 en date du 24 septembre 2018 instituant la taxe Gemapi et fixant le produit de cette taxe à 300 000€

Vu les comptes administratifs 2019 et 2020 du budget annexe 514 Gemapi

Il est proposé de fixer à 300 000 € le produit de la taxe Gemapi pour 2021

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 22 mars 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DECIDE d'arrêter le produit 2021 de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 300 000 € (trois cent mille euros)

CHARGE le Président de notifier cette décision aux services fiscaux.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

VOTE DU TAUX DE LA TAXE SUR LE FONCIER BATI (TFB)

Délibération n° D_2021_3_50

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Il appartient au Conseil communautaire de voter le taux de la TFB.

Le Président propose de fixer pour l'année 2021 le taux de TFB à 0,36 %.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 22 mars 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

FIXE le taux de la taxe sur le Foncier Bâti (TFB) à 0,36 %.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021– BUDGET PRINCIPAL (310)

Délibération n° D_2021_3_51

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses	:	12 330 767,00 € (dont 3 767 578,00 de RAR)
Recettes	:	8 692 549,00 € (dont 7 405 796,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	23 836 221,00€
Recettes	:	23 836 221,00€

**Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 22 mars 2021,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

VOTE le budget primitif de l'exercice 2021, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021– OFFICE DE TOURISME (311)

Délibération n° D_2021_3_52

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses	:	16 571,00 € (dont 15 500,00 de RAR)
Recettes	:	32 071,00 € (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	484 983,00€
Recettes	:	484 983,00€

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 22 mars 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2021, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROY Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCC Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021– ZONE COMMUNAUTAIRE DE BAUDREIX (313)

Délibération n° D_2021_3_53

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses	:	700 881,00 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	700 881,00 € (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	833 687,00€
Recettes	:	833 687,00€

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 22 mars 2021
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2021, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUOU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021– PISCINE NAYEO (315)

Délibération n° D_2021_3_54

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses	:	1 605 486,00 € (dont 1000,00 de RAR)
Recettes	:	1 606 486,00 € (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	1 333 524,00€
Recettes	:	1 333 524,00€

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 22 mars 2021
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2021, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021- PAE MONPLAISIR (316)

Délibération n° D_2021_3_55

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses	:	55 213,00 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	55 213,00 € (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	124 829,00€
Recettes	:	124 829,00€

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 22 mars 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2021, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021– EXTENSION PAE (318)

Délibération n° D_2021_3_56

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses	:	3 131 735,00 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	3 131 735,00 € (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	2 616 383,00€
Recettes	:	2 616 383,00€

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 22 mars 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2021, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021– ZAE DE COARRAZE (319)

Délibération n° D_2021_3_57

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses : 129 512,00 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 129 512,00 € (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 129 912,00 €
Recettes : 129 912,00 €

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 22 mars 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2021, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021– PHOTOVOLTAIQUE ASSAT (510)

Délibération n° D_2021_3_58

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses	:	103 322,00 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	103 322,00 € (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	110 747,00€
Recettes	:	110 747,00€

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 22 mars 2021
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2021, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021– ZONE CLEMENT ADER (511)

Délibération n° D_2021_3_59

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses	:	161 309,00 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	161 309,00 € (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	227 707,00€
Recettes	:	227 707,00€

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 22 mars 2021
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2021, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021– ASSAINISSEMENT COLLECTIF (512)

Délibération n° D_2021_3_60

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses	:	6 306 200,00 € (dont 876 183,00 de RAR)
Recettes	:	6 923 573,00 € (dont 258 810,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	4 497 176,00€
Recettes	:	4 497 176,00€

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 22 mars 2021
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2021, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021– EAU POTABLE (513)

Délibération n° D_2021_3_61

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses	:	4 715 425,00 € (dont 1 571 194,00 de RAR)
Recettes	:	6 182 281,00 € (dont 104 338,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	4 713 593,00€
Recettes	:	4 713 593,00€

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 22 mars 2021
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2021, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021– GEMAPI (514)

Délibération n° D_2021_3_62

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses	:	55 554,00 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	55 554,00 € (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	445 063,00€
Recettes	:	445 063,00€

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 22 mars 2021
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2021, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021– EAUX PLUVIALES (515)

Délibération n° D_2021_3_63

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses	:	1 082 735,00 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	1 082 735,00 € (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	327 204,00€
Recettes	:	327 204,00€

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 22 mars 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2021, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021– ZONE AEROPOLIS (516)

Délibération n° D_2021_3_64

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses	:	11 055 553,00 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	11 055 553,00 € (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	11 303 804,00€
Recettes	:	11 303 804,00€

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 22 mars 2021
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2021, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021– ZAE D'ASSON (517)

Délibération n° D_2021_3_65

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses : 747 470,00 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 747 470,00 € (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 987 470,00€
Recettes : 987 470,00€

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 22 mars 2021
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2021, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 29 mars 2021

Date de convocation : 23 mars 2021
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 42
 Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIOS	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES IDEMNITES DES ELUS

Délibération n° D_2021_3_66

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Il est rappelé que doit être établi, chaque année, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros et en bru, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Communautaire, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en son sein et au sein de tout syndicat mixte ou au sein de toute société d'économie mixte ou société publique locale ou filiale d'une de ces sociétés (article L.5211-12-1 du code Général des Collectivités Territoriales).

Cet état est communiqué aux élus avant l'examen du budget.

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Après avis du Bureau et de la Commission Finances du 22 mars 2021 ;
et après avoir pris connaissance du document établi, le Conseil communautaire :**

PREND ACTE de l'état récapitulatif annuel des indemnités des élus pour l'année 2021, ci-après annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Etat récapitulatif annuel des indemnités des Elus pour l'année 2021

Elus	Mandats/Fonctions	indemnités de toutes natures au titre de ces mandats et/ou fonctions	Montant total	Montant total par mandats	Montant total individuel pour l'année 2021
		indemnités de fonction			
Jean-Marie BERCHON	1er VP	739,88 €	1 945,59 €	8 878,56 €	23 347,08 €
	Maire	1 205,71 €		14 468,52 €	
Bruno BOURDAA	7° VP	739,88 €	2 466,39 €	8 878,56 €	29 596,68 €
	Maire	1 726,51 €		20 718,12 €	
Katty BROGNOLI	5° VP	739,88 €	1 731,68 €	8 878,56 €	20 780,16 €
	Maire	991,80 €		11 901,60 €	
Marc CANTON	9° VP	739,88 €	2 412,32 €	8 878,56 €	28 947,84 €
	Maire	1 672,44 €		20 069,28 €	
Alain CAPERET	6° VP	739,88 €	2 954,89 €	8 878,56 €	35 458,68 €
	Maire	1 672,44 €		20 069,28 €	
	Conseiller Syndical	542,57 €		6 510,84 €	
Serge CASTAIGNAU	2° VP	739,88 €	2 409,99 €	8 878,56 €	28 919,88 €
	Maire	1 670,11 €		20 041,32 €	
Marc DUFAU	3° VP	739,88 €	2 412,32 €	8 878,56 €	28 947,84 €
	Maire	1 672,44 €		20 069,28 €	
Francis ESCALE	13° VP	739,88 €	1 436,08 €	8 878,56 €	17 232,96 €
	Maire	696,20 €		8 354,40 €	
Jean-Pierre FAUX	11° VP	739,88 €	1 906,70 €	8 878,56 €	22 880,40 €
	Maire	1 166,82 €		14 001,84 €	
Philippe LACROUX	10° VP	739,88 €	2 217,85 €	8 878,56 €	26 614,20 €
	Maire	1 477,97 €		17 735,64 €	
Michel LUCANTE	12° VP	739,88 €	2 144,73 €	8 878,56 €	25 736,76 €
	Maire	1 404,85 €		16 858,20 €	
Michel MINVIELLE GUILLEMARNAUD	4° VP	739,88 €	4 668,17 €	8 878,56 €	39 682,56 €
	Maire	1 205,71 €		14 468,52 €	
	Conseiller régional proratisé 6 mois	2 722,58 €		16 335,48 €	
Christian PETCHOT - BACQUÉ	Président	2 625,35 €	6 184,15 €	31 504,20 €	58 807,80 €
	Maire	991,80 €		11 901,60 €	
	Conseiller départemental proratisé 6 mois	2 567,00 €		15 402,00 €	
Stéphane VIRTO	8° VP	739,88 €	2 546,11 €	8 878,56 €	30 553,32 €
	Maire	1 806,23 €		21 674,76 €	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 mars 2021

Date de convocation : 23 mars 2021
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 42
 Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOUE Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

COMPETENCE D'ORGANISATION DE LA MOBILITE

Délibération n° D_2021_3_67

(Rapporteur : Francis ESCALE)

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment le paragraphe III de l'article 8 qui prévoit que lorsque les communes membres d'une communauté de communes n'ont pas transféré à cette dernière la compétence d'organisation de la mobilité à la date de promulgation de la loi, l'organe délibérant de la communauté de communes et les conseils municipaux de ses communes membres se prononcent sur un tel transfert dans les conditions prévues aux deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales. La délibération de l'organe délibérant intervient avant le 31 mars 2021. Le transfert de compétence, prononcé par arrêté du ou des représentants de l'Etat dans le ou les départements intéressés, s'effectue selon les modalités prévues aux quatre derniers alinéas du même article L. 5211-17 et prend effet au plus tard au 1er juillet 2021.

Considérant que la Région Nouvelle-Aquitaine pourvoit à l'organisation des services réguliers de transport public, du service de Transport à la demande, du service de transport scolaire ;

Considérant que la Communauté de communes du Pays de Nay finalise actuellement un schéma de mobilité cyclable ; que la mise en œuvre des itinéraires et équipements associés, ainsi que l'aménagement d'aires de co-voiturage, peuvent être réalisés dans le cadre de la compétence obligatoire Aménagement de l'Espace afin de concourir au développement des mobilités actives et partagées ;

Considérant que la Communauté de communes du Pays de Nay appartient au bassin de mobilité béarnais ; que la réflexion en cours au sein du Pôle Métropolitain du Pays de Béarn fait apparaître une cohérence d'organisation de nouveaux services ou de renforcement de services existants de la mobilité à l'échelle du Béarn ; que l'avancement de ces études ne permet pas à ce jour à la Communauté de communes du Pays de Nay de se positionner sur l'intérêt de prendre la compétence d'organisation de la mobilité ; que dans la perspective d'un transfert à un syndicat mixte de gestion à l'échelle du Bassin de mobilité béarnais sur la période 2022-2023, la CCPN se donne les moyens d'étudier et de préciser dans les prochains mois le projet de mobilité et le cadre financier d'exercice de cette nouvelle compétence mobilités ;

Après avis favorable de la Commission Mobilités du 25 février 2021,

Après avis favorable du Bureau et de la Commission Mobilités du 23 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DECIDE de surseoir à sa prise de compétence d'organisation de la mobilité aux dates légales du 31 mars et du 1er juillet 2021 ;

DECIDE de prendre cette décision à l'issue des études en cours à l'échelle du bassin de mobilités béarnais et dans la perspective d'une adhésion au futur syndicat mixte de mobilités envisagée dans ce cadre.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 mars 2021

Date de convocation : 23 mars 2021
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 42
 Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIOS	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

RENOUVELLEMENT DU CONVENTIONNEMENT POUR LA DELEGATION DE COMPETENCE EN MATIERE D'ORGANISATION DE TRANSPORT A LA DEMANDE AVEC LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Délibération n° D_2021_3_68

(Rapporteur : Michel LUCANTE)

La convention relative au service de Transport à la demande, signée avec la Région Nouvelle Aquitaine et en cours depuis le 1^{er} mai 2019, arrive à terme le 31 janvier 2021.

La Région a adopté, par délibération du 17 décembre 2020, un nouveau cadre d'intervention régionale en faveur des mobilités.

Il convient de renouveler la convention relative au transport à la demande pour la période du 1^{er} février 2021 jusqu'au 1^{er} juillet 2022.

La convention a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles la Région Nouvelle-Aquitaine, appelée dans le présent document « la Région », délègue à la Communauté de communes du Pays de Nay (autorité organisatrice de second rang, dite « AO2 ») certaines prérogatives en matière d'organisation et de fonctionnement d'un service public non urbain de transport de voyageurs à la demande.

La Région participe à hauteur de 50 % du déficit d'exploitation, soit environ 100 000 € par an.

La convention fixe les conditions du service, ses modalités d'exécution, les tarifs, ainsi que la participation financière de la Région comme suit :

ARTICLE 11 – REGIME FINANCIER

La Région Nouvelle -Aquitaine participe au financement du déficit annuel d'exploitation du service de TAD local incluant les charges liées à la promotion commerciale du service.

La modulation de la participation de la Région Nouvelle-Aquitaine s'inscrit dans le cadre du bouquet de mobilité locale, dans les conditions définies dans la délibération du 17 décembre 2020 : la Région financera au maximum 50 % du déficit annuel du TAD mis en œuvre dans la limite de l'enveloppe définie au niveau du bassin de mobilité.

Cette participation est valable sur l'intégralité de la durée de la convention de délégation de compétence.

ARTICLE 12 – PLAFONNEMENT DE LA PARTICIPATION REGIONALE

La participation de la Région Nouvelle-Aquitaine est plafonnée à un coût maximum de 35 € par voyage afin de favoriser la recherche d'une efficacité économique des dispositifs de TAD locaux.

Après avis favorable de la Commission Service aux Personnes-Habitat du 23 février 2021,

Après avis favorable du Bureau et de la Commission Mobilités du 23 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

AUTORISE le président à signer la convention pour la délégation de compétence en matière d'organisation du transport à la demande avec la Région Nouvelle Aquitaine ;

DECIDE de solliciter l'aide financière et technique de la Région Nouvelle Aquitaine telle qu'elle figure dans la convention de délégation de compétence ci-jointe.

Adopté à l'unanimité



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 29 mars 2021

Date de convocation : 23 mars 2021
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 42
 Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIOS	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUOU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOUE Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCC Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

AIDE A LA CONSOLIDATION FINANCIERE SARL DABAN

Délibération n° D_2021_3_69

(Rapporteur : Serge CASTAIGNAU)

Vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.1511-2, L.1511-3, L.1511-4, L.1511-7, L.1511-8 et L.4251-17 et suivants,

Vu l'article 3 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République et modifiant les articles L.1511-2 et L.1511-3 du Code général des Collectivités territoriales relatifs à l'octroi des aides aux entreprises,

Vu le Régime cadre exempté de notification SA 52394 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020,

Vu la délibération n°D_2020_7_03 approuvant le règlement d'intervention d'aides aux entreprises en difficultés relevant du secteur de la filière industrielle métallurgique,

La Société DABAN constitue la dernière entreprise pyrénéenne dans son secteur d'activité. Sa disparition représenterait la perte d'un savoir-faire unique pour le patrimoine collectif du territoire du Pays de Nay et pyrénéen.

Cependant, la société fait l'objet d'un plan de redressement qui sera résolu à bref délai si une solution financière ne lui est pas apportée.

Malgré des signes encourageants de reprise, la crise sanitaire liée à la propagation du COVID 19 a freiné considérablement la capacité de redressement de l'entreprise en 2020 et 2021, suite notamment à l'annulation de la plupart des foires agricoles.

Dans la continuité de l'accompagnement ciblé de l'entreprise par la CCPN et les partenaires depuis 2017, il est proposé de lui octroyer une avance remboursable de 30 000 €.

Le détail du projet et les modalités financières figurent dans la convention jointe en annexe de la présente délibération.

Après avis favorable du Bureau du 22 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DECIDE d'accorder à l'entreprise SARL DABAN une avance remboursable de 30 000 € ;

APPROUVE les termes de la convention d'aide à la reprise ci-annexée ;

AUTORISER le Président à la signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Délibération n° D_2021_3_69



CONVENTION DE SOUTIEN A LA CONSOLIDATION FINANCIERE DE LA SARL DABAN

Vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.1511-2, L.1511-3, L.1511-4, L.1511-7, L.1511-8 et L.4251-17 et suivants,

Vu l'article 3 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République et modifiant les articles L.1511-2 et L.1511-3 du Code général des Collectivités territoriales relatifs à l'octroi des aides aux entreprises,

Vu le Régime cadre exempté de notification SA 59106 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2023,

Vu la délibération de la séance plénière du Conseil Régional du 19 décembre 2016 adoptant le Schémas Régional de Développement Economique de l'Innovation et de l'Internationalisation,

Vu la délibération n°2018-5-10 de la CCPN adoptant sa stratégie de développement économique et son règlement d'intervention d'aides aux entreprises et approuvant a signature de la convention de mise en œuvre du SRDEII,

Vu la délibération n°2020-7-03 du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Nay en date du 30 novembre 2020,

Vu la délibération n° du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Nay en date du 29 mars 2021, décidant le soutien à l'entreprise SARL DABAN par le versement d'une avance remboursable de 30 000 €,

Il est convenu ce qui suit :

ENTRE

La Communauté des communes du Pays de Nay, représentée par son Président, Monsieur Christian PETCHOT BACQUE, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du Conseil communautaire du 29 mars 2021,

AVEC

La SARL DABAN, située 24 rue des Pyrénées 64800 Nay, représentée par son Président, Monsieur Nicolas DABAN :

La SARL DABAN est une entreprise relevant de l'activité métallurgique (Code APE 2599B fabrication d'articles métalliques).

C'est une entreprise multiséculaire dont le métier est classé par l'UNESCO au patrimoine immatériel des métiers à sauvegarder.

Elle fabrique des sonnailles, c'est-à-dire des cloches métalliques notamment destinées à un usage agricole et à la chasse. Son activité repose sur des savoir-faire traditionnels utilisés par les bergers pyrénéens, notamment pendant la transhumance et par les chasseurs pour la chasse aux gibiers à plumes.

La société fait l'objet d'un plan de redressement qui sera résolu à bref délai si une solution financière ne lui est pas apportée. A ce titre, une audience auprès du mandataire judiciaire est prévue le 30 mars 2021 sous réserve de l'issue favorable de cette audience.

La CCPN conseille depuis 2017 l'entreprise dans sa relance à différents niveaux :

- Démarche commerciale et marketing
- Optimisation des méthodes de production
- Relation clients
- Optimisation des coûts
- Réseaux

Malgré des signes encourageants de reprise, la crise sanitaire liée à la propagation du COVID 19 a freiné considérablement sa capacité de redressement en 2020 et 2021 compte tenu de l'annulation de la plupart des foires agricoles. Le chiffre d'affaire réalisé lors des foires s'établit en moyenne à 30 000 € annuel, or le point mort de l'entreprise s'établit à 160 000 €.

Dans le cadre de l'analyse des méthodes de production, une piste intéressante d'optimisation du processus de production permettrait de sortir durablement l'entreprise des difficultés qu'elle rencontre. Celle-ci nécessite des investissements importants.

Or, l'entreprise dispose de capitaux propres négatifs qui ne lui permettent pas d'assurer son développement.

Dans ce contexte et dans le respect du règlement d'intervention, la CCPN attribue une avance remboursable de 30 000 €.

ARTICLE 2 : montant de l'aide publique

La Communauté de communes du Pays de Nay s'engage, dans la limite de ses capacités budgétaires d'intervention au titre du développement économique et conformément à l'application de la Loi NOTRe 2015-991 du 7 août 2015, et de la délibération n°D_2020_7_03 relative au soutien à la filière métallurgique à verser à la SARL DABAN :

- une avance remboursable consentie à taux zéro de 30 000 € avec un remboursement en trois échéances avec un différé de remboursement d'un an sans frais d'instruction et de dossier, sans conditions de garantie sauf celle du maintien des emplois concernés sur le site de production de Bourdettes,

ARTICLE 3 : délais de réalisation

La présente convention entrera en vigueur à compter de sa signature et sa réception par la Communauté communes du Pays de Nay.

L'avance remboursable sera remboursée en trois échéances qui sera honorée dans les 15 jours à la réception du titre de paiement de la CCPN.

Elle prendra fin après paiement intégral de la somme due.

ARTICLE 4 : modalités de versement de la subvention

L'aide est versée dans la limite des capacités budgétaires de la Communauté de communes du Pays de Nay sur présentation de l'engagement sur l'honneur du gérant à suivre le programme d'actions soumis par la CCPN et des pièces justificatives de dépenses issues du programme d'actions envisagé. Ce soutien sera notifié à Maître Brenac, mandataire judiciaire de l'entreprise dans le cadre de son plan de redressement.

ARTICLE 5 : restitution éventuelle des subventions

La SARL DABAN s'engage à maintenir pendant une période de cinq années au moins son activité et l'effectif repris dans le bâtiment pour lequel elle a bénéficié de l'aide publique et à respecter le programme d'action établi pour assurer son redressement. En conséquence, l'entreprise adressera à la Communauté de communes du Pays de Nay annuellement et pendant ces cinq années, une copie de l'avis des taxes foncières ou quittances de loyer, ou une attestation d'occupation établie par le dirigeant ainsi qu'un certificat comptable prouvant le maintien de l'effectif. Elle rendra compte au à la CCPN les actions engagées.

En cas de manquement à cet engagement, et jusqu'à la date du reversement complet de cette avance, elle devra reverser sans délai au Trésorier de la Communauté de communes du Pays de Nay, pour le compte de la Communauté de communes du Pays de Nay, les aides visées à l'article 2.

ARTICLE 6 : information sur procédure collective

La SARL Daban Industrie s'engage à informer la CCPN le plus rapidement possible et sous un délai maximum de 10 jours, de toute modification concernant son activité, et en particulier de la sortie de la procédure collective dans laquelle elle se trouve.

ARTICLE 7 : publicité

L'entreprise s'assurera qu'il est fait mention, de manière visible de la CCPN au financement de cette aide à la consolidation financière, ainsi que dans toute communication du chef d'entreprise (médias, témoignages, etc...). Elle affichera de manière permanente les documents de publicité fournis sous format informatique par la CCPN.

ARTICLE 8 : litiges

Les litiges relatifs à l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal territorialement compétent.

Fait à Bénéjacq, le

(En 2 exemplaires originaux)

Pour la Communauté de communes du

Pays de Nay

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUE

Pour la SARL,

Le gérant,

Nicolas DABAN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 29 mars 2021

Date de convocation : 23 mars 2021
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 42
 Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIOS	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUOU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOUE Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCC Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

AIDE A L'IMMOBILIER – SAS HOURAT PRECISION MECANIQUE

Délibération n° D_2021_3_70

(Rapporteur : Serge CASTAIGNAU)

Vu la délibération du n° 03-015 de la Commission permanente du Conseil Départemental du 20 septembre 2019, approuvant le conventionnement entre le Département et la Communauté de communes du Pays de Nay, pour la délégation d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprise ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Nay en date du 18 mars 2019 et du 8 octobre 2019 ;

Vu la délibération n° D_2020_8_05 du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Nay en date du 14 décembre 2020 relative au renouvellement de la convention de délégation d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises ;

Considérant le projet de l'entreprise SAS Hourat Précision Mécanique, entreprise d'usinage de pièces mécaniques, basée à Bordes ;

En 2019, les actionnaires de la société Hourat Précision Mécanique ont acquis les parts de la société Outils-Meca (Coarraze), entreprise d'usinage de pièces mécaniques moins complexes.

Ce rachat permet au groupe de réaliser des synergies dans le processus de production et d'élargir l'offre de service.

Considérant que son projet, consistant en l'aménagement d'un bâtiment existant sur Bordes et le rapatriement de l'activité réalisée par Outils-Meca à Coarraze ;

Considérant que dans le contexte de crise sanitaire et de l'impact de l'activité aéronautique, ce rapprochement permet de réduire les coûts indirects et un gain en compétitivité ;

Considérant que cet investissement permet de réaliser des économies d'échelle ;

Considérant que le projet respecte les règles édictées dans le règlement d'aide ;

Après avis favorable du Bureau du 22 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DECIDE d'attribuer une aide à l'immobilier d'un montant 25 683,75 € à la SAS Hourat Précision Mécanique ;

AUTORISE le Président à signer la convention d'aide à l'immobilier ci-annexée.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 29 mars 2021

Date de convocation : 23 mars 2021
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIOS	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ENTRE LA CCPN ET LA CAF 64

Délibération n° D_2021_3_71

(Rapporteur : M. le Président)

La convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions.

La CTG couvre notamment les domaines d'intervention suivants de la CCPN:

- petite enfance
- enfance
- jeunesse
- parentalité
- animation de la vie sociale
- logement
- ludothèque

La CTG se substitue au dispositif du contrat enfance jeunesse de la CCPN qui s'est achevé pour la période 2016-2019 (délibération CCPN du 19/12/2016)

Il est proposé de conclure une convention territoriale globale entre la CCPN et la Caisse d'Allocations familiales des Pyrénées-Atlantiques pour développer et renforcer les actions sur ces champs de compétences et d'interventions partagées. Les communes et syndicats du territoire gestionnaires d'accueils de loisirs sans hébergement en seront également signataires.

Le projet de CTG est joint.

Il se décline en conventions spécifiques dites « *conventions d'objectifs et de financement-bonus territoire CTG* » pour les services et actions suivants :

- établissement d'accueil du jeune enfant (crèches Arlequin, Brin d'Eveil et Libellule)
- relais d'assistantes maternelles (RAM)
- Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP)
- ALSH-Maison de l'Ado
- Formations BAFA-BAFD et séjours vacances
- Ludothèque
- Coordination CTG

Il est précisé, s'agissant de l'animation de la vie sociale, que l'Espace de vie sociale proprement dit, qui relève d'un conventionnement spécifique et labellisé (délibération CCPN du 16/12/2019 pour les années 2020-2023) ne ressort pas du cadre de la CTG.

La CTG, document joint, porte sur les exercices 2020-2023.

Un tableau financier Contrat enfance jeunesse/CTG est également joint.

**Après avis favorable de la Commission Jeunesse-Emploi/Insertion et Coopération du 22 février 2021,
Après avis favorable de la Commission Petite Enfance du 10 mars 2021,
Après avis favorable du Bureau et de la Commission Finances du 22 mars 2021,**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- APPROUVE** le projet de convention territoriale globale 2020-2023 avec la Caisse d'Allocations familiales des Pyrénées-Atlantiques, ci-annexé ;
- AUTORISE** le Président à signer cette convention et les conventions d'objectifs et de financement associées.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

EVOLUTION GLOBALE DE L'ARCHITECTURE DES

AVANT

FINANCEMENTS

APRES

Financement « socle » à l'heure ou à la fonction = PSO /PSU versé au gestionnaire

Financement « socle » à l'heure ou à la fonction = PSO /PSU versé au gestionnaire

Contrat enfance – jeunesse

Financement bonifié du fonctionnement des équipements *d'accueil*

Financement des Actions de Pilotage

Versé à la collectivité

Convention territoriale globale

Bonus territoire structure : Financement forfaitaire lié au rééquilibrage social et territorial, versé directement au gestionnaire

Bonus territoire Pilotage versé à la Collectivité

Annexe :

Envoyé en préfecture le 31/03/2021
Reçu en préfecture le 31/03/2021
Affiché le 31/03/2021 
ID : 064-246401756-20210329-D_2021_3_71-DE

A l'article 5 de la CTG, la CAF s'engage à minima à conserver le montant des financements passés du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Structures	Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) : année 2019	Convention Territoriale Globale (CTG) : (bonus territoire)	Différence	
Arlequin (20 places)	52 473 €	55 423 €	6%	Bonus territoire appliqué sur le nombre total de places agréées (3 crèches)
Brin d'Eveil (26 places)	77 300 €	72 050 €	-7%	
Libellule (15 places CCPN)	39 266 €	41 567 €	6%	
Ram (1,72 ETP animatrices Ram)	27 135 €	24 192 €	-11%	Bonus territoire appliqué sur les postes d'animation Ram. La base du CEJ 2016 du budget du Relais des 2 Gaves est recalée sur les montants du budget de fonctionnement CCPN (transfert CCPN en 2018).
LAEP	2 342 €	2 342 €		Bonus territoire appliqué sur des heures d'activité.
Ludothèque	20 801 €	20 979 €		
Maison de l'Ado / Adobus	22 224 €	24 316 €	9%	
BAFA / BAFA / séjours vacances	540 €	530 €		
Coordination volet petite enfance	7 509 €	16 583 €	55%	
Coordination volet jeunesse	7 554 €	7 554 €		
Coordination volet ludothèque	20 790 €	20 801 €		
TOTAUX	277 934 €	286 337 €	8 403 €	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **Séance du 29 mars 2021**

Date de convocation : 23 mars 2021
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 42
 Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIOS	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

BAIL EMPHYTEOTIQUE POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR L'ANCIEN CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE BENEJACQ

Délibération n° D_2021_3_72

(Rapporteur : Stéphane VIRTO)

La Communauté des Communes du Pays de Nay (CCPN) est engagée dans le développement des énergies renouvelables sur son territoire en particulier sur la production d'électricité photovoltaïque. Dans cette perspective, elle a souhaité valoriser des terrains non exploités comme l'ancien centre d'enfouissement technique (CET) de Bénéjacq réhabilité en 2014. Ce projet s'inscrit également dans les actions à mettre en place dans le cadre du PCAET.

Suite aux travaux de réhabilitation de l'ancien CET, entre 2015 et 2016, la CCPN a rencontré six entreprises privées qui n'ont pas souhaité donner suite au projet pour cause de non rentabilité (trop peu de surface disponible-pentes du dôme trop pentues)

Début 2017, la CCPN a pris contact avec le Syndicat départemental d'électrification des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA).

Par délibération du 18 décembre 2017, la CCPN a décidé de valider un partenariat avec cette structure pour engager une étude technico-économique sur la faisabilité d'un projet photovoltaïque au sol sur le CET de Bénéjacq.

Suite à cette étude, par délibération du 17 décembre 2018, une promesse de bail emphytéotique a été signée entre la CCPN et le SDEPA.

Entre 2019 et 2020, le projet s'est développé sur différents axes :

- Réalisation des études d'impacts
- Création de l'entité ENR 64 pour la construction et l'exploitation du futur site
- Dépôt et validation du permis de construire après enquête publique
- Validation par la CRE du tarif de rachat
- Lancement et attribution des marchés de travaux (Lot VRD Lapedagne/Sotravos- Lot électricité Etchart Energie)

Le projet consiste à l'implantation de 4 230 panneaux sur une surface de 2,3 ha.

La production annuelle envisagée est de 2 350 MWh (1^{ère} année) pour une puissance d'installation de 1,9 MWc (équivalent de 450 ménages).

Le coût du projet est évalué à 1 915 M€.

Les retombées financières pour la CCPN seront les suivantes :

- Economie sur l'entretien du site (actuellement 2 500 €/an en moyenne)
- Loyer annuel
L'offre du loyer dans la phase étude et promesse de bail était comprise entre 5 000 € et 7 000 €
Au final, par rapport au dimensionnement du projet et à sa rentabilité, le loyer a été fixé à 5 000 €
- Taxation au titre de l'IFER (non connue à ce jour- répartie entre la commune de Bénéjacq et la CCPN)

Il a été demandé la possibilité d'appliquer une clause d'indexation du loyer.

Après rapprochement avec les services du SDEPA et ENR 64, il apparaît que l'application à ce stade d'une indexation conduirait à dénoncer la promesse de bail signé et à suspendre le projet.

Afin de ne pas pénaliser le lancement de l'opération et les entreprises retenues, un projet d'avenant par rapport à l'indexation possible du loyer sera étudié ultérieurement.

Outre l'aspect financier, ce site sera également un lieu vitrine pour le territoire avec la mise en place d'actions pédagogiques auprès de la population par le biais de visites scolaires ou tout public notamment.

Pour valider définitivement ce partenariat, il est donc proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer devant notaire le bail emphytéotique entre la Communauté des communes du Pays de Nay et le SDEPA.

Le bail sera consenti sur une durée de 30 ans, reconductible pour deux périodes de dix ans.

Après avis favorable de la Commission Déchets du 24 mars 2021,

Après avis favorable du Bureau du 22 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

FIXE à 5000 € le loyer annuel du bail emphytéotique pour la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancien centre d'enfouissement technique de Bénéjacq ;

DEMANDE que la possibilité d'indexer le loyer soit étudiée avec ENR 64 ;

AUTORISE à signer devant notaire ledit bail emphytéotique avec le SDEPA.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 mars 2021

Date de convocation : 23 mars 2021
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 42
 Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIOS	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCQ Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

COMPOSTAGE DE PROXIMITE : MISE EN PLACE DE LA GRATUITÉ SUR LA FOURNITURE DES COMPOSTEURS

Délibération n° D_2021_3_73

(Rapporteur : VIRTO Stéphane)

La Communauté de communes du Pays de Nay a lancé en 2009 l'opération de compostage individuel. Depuis cette date, les foyers volontaires du territoire sont équipés en composteurs. Pour chaque composteur distribué, une participation est demandée.

Depuis 2009, les participations demandées n'ont pas évolué :

- Composteur 320 litres : participation de 15 euros
- Composteur 620 litres : participation de 20 euros

Une régie spécifique a été créée pour le suivi de ces opérations financières.

A ce jour, les recettes liées à cette distribution de composteurs s'élèvent à environ 1 500 € par an.

Aujourd'hui, la promotion du compostage de proximité devient une action phare du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en cours d'élaboration.

Pour donner un nouvel élan au développement du compostage sur le territoire, la mise en place de la gratuité des composteurs serait une démarche positive et incitative pour deux raisons :

- La fourniture gratuite de composteurs serait associée à la réalisation d'une formation préalable à la pratique du compostage. Ces formations « jardins Zéro déchets » sont déjà en place dans le cadre du projet Naturavalor porté par le Syndicat de Traitement Valor Béarn. La CCPN pourra ainsi programmer dès avril 2021 plusieurs formations sur son territoire avec remise de composteurs.
- Les autres collectivités de Valor Béarn dont la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées ou le Siectom Coteaux Béarn Adour sont déjà engagées dans cette démarche de gratuité des composteurs. Le bilan réalisé est très positif en termes de nouveaux foyers équipés et sensibilisés à la pratique du compostage.

Cette gratuité serait fonctionnelle à partir du 1^{er} avril 2021.

Vu la délibération du 30 mars 2009 relative à la mise en place d'une participation financière pour la remise d'un composteur ;

Après avis favorable de la Commission Déchets du 24 mars 2021,

Après avis favorable du Bureau du 8 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

APPROUVE la mise en place de la gratuité sur la fourniture des composteurs à compter du 1er avril 2021 ;

PRECISE que la régie créée à cet effet sera supprimée.

Adopté à l'unanimité



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 29 mars 2021

Date de convocation : 23 mars 2021
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 42
 Nombre de délégués votants : 45

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick, d'Arros Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	
ASSON	CANTON Marc, VANHOOREN Audrey, AURIGNAC Michel,
BALIOS	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard,
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUOU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : RHAUT Jean-Christophe (ASSAT), MALDONADO Marie (ASSAT), GARROCC Anne-Marie (BENEJACQ), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre (COARRAZE), CHABROUT Guy (NAY), CABANNE Pascal (PARDIES-PIETAT), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : RHAUT Jean-Christophe à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, CHABROUT Guy à BERCHON Jean-Marie

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie

FILMS AGRICOLES USAGÉS/ECOGRAV

Délibération n° D_2021_3_74

(Rapporteur : Stéphane VIRTÓ)

Le territoire de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) a une culture maraîchère développée notamment au niveau des communes d'Assat, Bordes et Baliros.

Par leur activité, ces professionnels sont producteurs de films agricoles usagés (FAU). Ces FAU sont considérés comme des déchets issus de la filière professionnelle.

Jusqu'en mars 2019, les FAU étaient récupérés gratuitement à la déchetterie de Meillon dans le cadre du partenariat entre l'éco-organisme Adivalor et la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées (CAPBP).

Pour des raisons techniques, à partir du 1^{er} avril 2019, les FAU n'ont plus été acceptés sur la déchetterie de Meillon et la filière a été repositionnée sur l'Ecopôle de Meillon organisée avec la société ECOGRAV.

En amont de cette modification du lieu de dépôt des FAU, des échanges ont eu lieu entre les professionnels du maraîchage et les élus de la CCPN et de la CAPBP. Ces discussions ont porté notamment sur la prise en charge financière de ces déchets. La société ECOGRAV participait également à ces discussions.

A cet effet, un projet de convention sur la prise en charge financière de ces FAU par la CCPN avait été élaboré. Faute de consensus, la convention FAU n'a jamais été validée par délibération de la collectivité.

La problématique rencontrée à ce jour est que les maraîchers ont continué à déposer gratuitement sur l'Ecopôle leurs FAU et qu'actuellement la société EcoGrav sollicite la CCPN pour le paiement des trois factures non honorées (périodes entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 décembre 2020) pour un montant de 6 910.58 € TTC. Le montant de la période en cours n'est pas connu à ce jour.

Deux éléments sont donc à régulariser par délibération :

- Le paiement par la CCPN des factures EcoGrav en attente ou à venir
- L'arrêt définitif de la prise en charge financière par la CCPN de ces FAU portés à l'Ecopôle à compter du 1^{er} juillet 2021, les FAU étant considérés comme des déchets professionnels.

Pour régulariser la situation auprès d'EcoGrav, il est donc proposé de mettre en paiement les factures non honorées à ce jour et d'acter définitivement la non prise en charge financière de ces FAU à partir du 1^{er} juillet 2021. Une information devra être effectuée auprès des professionnels concernés (une vingtaine à ce jour) et auprès de l'Ecopôle de Meillon.

Après avis favorable de la Commission Déchets du 24 mars 2021,

Après avis favorable du Bureau du 8 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

APPROUVE la mise en paiement des factures EcoGrav en attente ;

ACTE l'arrêt définitif de la prise en charge financière par la CCPN des FAU portés à l'Ecopôle à partir du 1^{er} juillet 2021.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.